



Association pour la Défense et l'Avenir des Harkis

## - Projet de loi Harki -Le débat -

*"Juste mot ou juste prix ?...  
Et pour un peu de dignité, c'est juste combien ?..."*

La majorité des français, quelque soit leur bord politique, avait approuvé le discours du président de la République prononcé le 20 septembre 2021, créant ainsi une véritable rupture avec ses prédécesseurs en demandant pardon et en faisant la promesse d'une loi de Reconnaissance tant attendue par la composante Harki.

Cependant, tout personne ayant suivi les débats du projet de loi présenté jeudi, 18 novembre 2021 à l'assemblée nationale a pu tristement constater que celui-ci n'est en rien en cohérence avec les termes du discours du président Emmanuel Macron, ni dans les termes employés, ni même dans les propos parfois cyniques de ceux qui, aujourd'hui encore, sont capables d'établir une échelle de graduation de la misère de ces familles, selon le type de camps dans lequel elles auraient été internées, afin d'en déduire une **indemnisation forfaitaire** ou un rejet de leur dossier.

Qui savait que ces camps, qualifiés encore pudiquement de transit" était classés en fonction du niveau de confort et de la qualité des prestations qu'ils proposaient ?

Tromperie ou incompetence des rédacteurs de ce projet de loi ? Cynisme, c'est sûr !

L'ensemble de la composante Harki s'est réveillée le lendemain du vote de ce projet avec le sentiment d'avoir fait un mauvais cauchemar.

Encore une occasion ratée de briser des tabous et de dire les mots, non seulement pour rendre justice, mais aussi pour aider à refermer un peu les plaies.

Dans cette pièce qui s'est jouée à huis clos au sein de l'hémicycle, les mots pour décrire toutes les violences, la souffrance et les atrocités subies par les Harkis et leur famille ont été entendus certes, et il faut reconnaître que c'est sans précédent. Mais ces mots ne sont pas retranscrits dans le texte du projet de loi. Bien au contraire, il est relevé nombre d'incohérences, d'approximations, d'imprécisions, dans ce projet qui découle de la commission Défense censée avoir entendu nombre de témoignages.

Pis encore, les qualificatifs employés dans le texte ne sont pas à la hauteur des faits décrits, ils les minimisent même et quand des amendements proposent de les corriger, ils sont systématiquement rejetés.

Pour avoir le droit d'assister à ce spectacle, les seuls enfants de Harkis présents se sont vus muselés, privés par le personnel de l'assemblée d'émettre le moindre son, pas même le moindre signe, le moindre rictus, susceptible de traduire une expression au risque d'être expulsés manu militari.

Nombre d'entre nous, enfants de Harkis avons été pris de nausées devant un tel simulacre.

Le drame des Harkis est trop complexe et depuis trop longtemps occulté. C'est pourquoi, ce sujet ne peut être traité dans des délais aussi courts sous peine d'omission, voir d'erreur d'analyse ou de simplification désastreuse.

**"Simple et rapide"** sont les termes répétés par Madame Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, pour qualifier sa mission à travers la traduction et le vote de ce projet.

**Rapide ?** On peut comprendre qu'à l'évidence le mot "rapide" fait allusion à l'échéance électorale proche et non au souci de réparer les dommages causés aux Harkis et leur famille depuis 1962.

**Simple ?** Ce projet qui se veut simple, apparaît plutôt comme un travail bâclé, imprécis, incomplet, dévoilant parfois des ruptures d'égalité de traitement entre les victimes qui n'a d'autres conséquences que de diviser les Harkis.

Le **"simple et rapide"**, en politique comme en cuisine, n'est pas forcément gage de qualité. Ce plat déjà servi maintes fois par les différents politiques qui ont précédé, ne fait plus recette aujourd'hui auprès de la composante Harki.

En clair, nul n'est dupe, ce projet de loi fait penser avec ses nombreuses restrictions aux dispositifs antérieurs découlant de la "loi Romani", visant à limiter le nombre de bénéficiaires répondant à tous les critères.

Il serait dangereux politiquement de continuer à croire que les Harkis et leurs descendants (entre 800 000 et 1 million d'électeurs, sans compter les sympathisants) digéreront aussi facilement ce texte en l'état, et de ne pas avoir compris que leur vote sera dicté maintenant par les actes et seulement les actes.

Alors de grâce, même si l'intention était bonne, au regard du drame si terrible des Harkis qui n'est plus contestable aujourd'hui, un dossier aussi complexe et sensible mérite bien plus d'attention et de temps d'examen.

Ceci dit, nous ne sommes pas dupes et savons bien que ce projet de loi vient opportunément, après une décision du Conseil d'État, reprendre une jurisprudence récente qui reconnaît la faute de la France dans la privation de libertés de Harkis et leurs familles internés dans des camps bien spécifiques, tels que Rivesaltes, Bias, etc...

**En réalité, ce projet de loi ne vise pas une loi de Reconnaissance sur l'abandon des Harkis**, mais s'enferme uniquement dans une logique juridique, sans portée normative (article 1), avec pour vocation une indemnisation selon un forfait et non une réparation intégrale uniquement dans les cas d'accueil indignes cités précédemment.

Ce texte est en effet discutable à plus d'un titre :

- a) Les terminologies employées dans la rédaction de ce texte minimisent et parfois contribuent à masquer, si ce n'est à falsifier des faits, aussi criant que les exemples suivants :
  - les Harkis ont été abandonnés par la France, mais ils ont surtout été ***trahis*** par leur propre armée, leur propre pays ;
  - utiliser à plusieurs reprises le mot "délaissés" pour qualifier l'abandon des Harkis pourrait être interprété pour du révisionnisme de l'histoire. La terminologie plus proche de la vérité serait plutôt ***"trahis par leur armée ou le gouvernement de l'époque"***, voire ***"désarmés"*** ou bien encore ***"livrés à la vindicte populaire du FLN"***.

- "accueil indigne" ou "abandon" : pourquoi ne pas avouer qu'il s'agissait dès 1962 d'un véritable *apartheid*<sup>1</sup> que l'on a fait subir à ces familles Harkis rescapés dans ces *camps de concentration français*<sup>2</sup>? Il s'agissait bien d'un "*apartheid territorial, social, ethnique*" imposé par notre pays à ses propres soldats et leurs familles. Les preuves sur ce point sont irréfutables et les témoignages nombreux et accablants.

**Pourquoi tenter de minimiser ainsi les faits puisque les preuves existent.**

- b) En réservant la prise en compte des dossiers au titre d'une réparation pour les seuls personnes ayant vécu dans les camps et hameaux de forestage suivant une liste de lieu d'internement et selon une durée bien arbitrairement définis, il instaure une inégalité de traitement injuste et inacceptable ;

- c) **Dignité** :

**La Reconnaissance de la Nation ne peut en aucun cas se traduire durablement qu'à travers le seul prisme de l'indemnisation, quand bien même légitime, nécessaire et juste. La dignité de ces combattants et de leur famille, si souvent bafouée, passe par l'avenir de leurs descendants et elle n'a pas de prix.**

- **Protection contre les insultes, diffamations :**

« *Quand on insulte un Harki, on insulte la France* » - Emmanuel Macron, 20 septembre 2021.

Comment ne pas avoir en 2021, mis tout en œuvre pour protéger efficacement tout Harki ou descendant de toute insulte ou diffamation qui porterait sur sa qualité d'ancien soldat Harki et sa famille ? Chacun sait que la loi de 2005 sur ce sujet est sans efficacité aucune puisqu'elle n'est assortie d'aucune sanction.

Des actes législatifs concrets visant à protéger définitivement les Harkis et leur famille ne serait-il pas le 1<sup>er</sup> des préalables pour rendre à cette composante nationale une part de sa dignité ?

Dans ce sens, les qualificatifs tels que "**auxiliaires**" ou "**supplétifs**" ne devraient plus figurer dans les textes ni prononcés pour qualifier les Harkis, tellement ils sont dégradant pour ces soldats qui ont tout donné pour sauver la France, ainsi que pour leurs descendants.

- **La promotion sociale des enfants et petits enfants de Harkis** : la réparation liée notamment à l'inégalité de traitement du fait de l'absence de scolarisation doit faire l'objet d'un effort de réparation urgent, tant on sait qu'elle a de conséquences sur le parcours d'une vie.

Pourquoi en effet, les enfants de Harkis, qui malgré toutes ces violences subies et qui ont fait preuve d'une si grande résilience, sont-ils exclus des dispositifs leur permettant l'accès aux plus grandes écoles (INSP, ENM, etc.) ? Pour les plus méritants, il est légitime et urgent de les intégrer aux plus hauts postes à responsabilité de la fonction publique et non de limiter leur accès par le dispositif des emplois réservés aux seuls postes de catégorie C ou de chauffeurs poids lourds dans le secteur privé.

---

1 (Larousse) - **Apartheid** : nom masculin (mot afrikaans signifiant séparation)

*Discrimination, voire exclusion, d'une partie de la population, qui ne dispose pas des mêmes droits, lieux d'habitation ou emplois que le reste de la collectivité.*

2 (Larousse)- **Camps de concentration** :

*Camps dans lesquels sont rassemblés, sous la surveillance de l'armée ou de la police, soit des populations civiles de nationalité ennemie, soit des minorités ethniques ou religieuses, soit des prisonniers de droit commun ou des détenus politiques.*

Aucun droit commun ne pourrait être opposé du fait de l'injustice dont ils ont été victimes et des droits les plus élémentaires dont la France les a privés à travers cette perte de chance scolaire et professionnelle.

Pour des Harkis que la France coloniale a maintenu souvent analphabètes, c'est un symbole des plus important que de rendre à leurs enfants les droits que leur pays leur a eux-mêmes déniés, surtout en matière de scolarité.

Le dossier Harkis, soldats qui, par le sacrifice du sang versé, ont tout donné à leur pays, la France, dans la lignée de plusieurs générations, méritent qu'en 2021, notre gouvernement y prête toute l'attention nécessaire...La majorité du peuple français, aujourd'hui mieux informé l'a compris et y est fortement favorable.

En bref, la déception des Harkis et de leur famille est inversement proportionnelle aux espoirs que le discours inédit du président de la République a pu susciter au sein d'une population méprisée depuis plus d'un demi-siècle.

A la veille de la célébration des 60 ans des accords d'Évian, ce serait une grande erreur pour la France de manquer là l'occasion de se réconcilier avec ses enfants en allant enfin au fond de ce dossier pour honorer sa dette, mais aussi pour intégrer réellement les descendants de Harkis au sein de toutes les instances du pouvoir.

Monsieur le président de la République, les Harkis ne demandent toujours pas l'aumône, rendons leurs enfin **dignité et droits** et à leurs enfants, la **fierté d'être français** totalement intégrés à la Nation.

François BENREDJEM  
Président,  
Association **D**éfense et **A**venir des **H**arkis  
(A.D.A.H.)  
[adah.asso@gmail.com](mailto:adah.asso@gmail.com)

*"Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde."  
Albert CAMUS.*